



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB 30.11.2021

Numéro de publication: HR02-1005345893

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation International Seed Federation, ISF, Nyon

International Seed Federation, ISF

Chemin du Reposoir 5 - 7

1260 Nyon

International Seed Federation, ISF, à Nyon, CHE-103.847.660 (FOSC du 07.10.2019, p. 0/1004731909). Statuts modifiés le 08.07.2021. Nouveau but: la vision de l'ISF est un monde où les semences de la meilleure qualité sont accessibles à tous, elle soutient une agriculture durable et la sécurité alimentaire; la mission de l'ISF est de créer le meilleur environnement pour la circulation mondiale des semences et de promouvoir la sélection végétale et l'innovation dans le domaine des semences, tout en respectant les valeurs fondamentales de l'ISF, à savoir l'intégrité, l'innovation, la collaboration et la durabilité. L'ISF prendra toutes les mesures nécessaires pour réaliser cette vision et cette mission et assurer la représentation des intérêts de ses membres au niveau international auprès des organisations compétentes, des parties prenantes concernées et des organisations non gouvernementales, et ce en coordination avec ses membres dans leur engagement auprès des décideurs politiques nationaux, des législateurs et des parties prenantes concernées. En plus, l'ISF: organise le congrès annuel "ISF World Seed Congress" (Congrès mondial des semences); agit en tant qu'institution de médiation, de conciliation et/ou d'arbitrage pour la résolution des différends relatifs au commerce et à la propriété intellectuelle ou aux questions liées à l'utilisation de matériel pour le développement de méthodes dans le cadre des questions ISHI Veg, conformément aux règles de procédure de l'ISF pour la résolution des différends relatifs au commerce des semences et à la gestion de la propriété intellectuelle, la médiation, la conciliation et l'arbitrage; soutient les associations nationales; assure la coordination avec et entre les associations nationales et régionales en ce qui concerne les objectifs stratégiques de l'ISF; accroît la participation active des membres de l'ISF aux discussions nationales et internationales sur les semences. Nouvelles ressources: Cotisations des membres; intérêts et revenus des actifs et investissements détenus par l'ISF; revenus des produits vendus par et/ou des services rendus par l'association; revenus provenant d'événements professionnels organisés par l'ISF, y compris le ISF World Seed Congress; financement de projet, dons et legs; toute autre ressource autorisée par la loi.

Registre journalier no 23843 du 25.11.2021

Précédente publication dans la FOSC: no 193, Date: 07.10.2019

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud